COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 29 octobre 2026

RAPPORT
AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

du préavis n°08/2026 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la demande de crédit de construction pour le projet scolaire DUO

[redacted]

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission nommée s'est réunie le 13 octobre 2026 en présence de Mme Aurélie Tulot, Syndique, et de M. Thierry Blanc, Municipal, afin d'examiner le préavis n° 08/2026 relatif à la demande de crédit de construction pour le projet scolaire DUO. Nous tenons à les remercier pour leur disponibilité ainsi que pour les explications détaillées et les réponses qu'ils nous ont fournies.

La Commission des finances était également présente lors de cette séance.

Mme Tulot et M. Blanc nous ont présenté les grandes lignes du projet, qui prévoit de réunir sur le site de Prés-Clos une école ordinaire, une école spécialisée gérée par la Fondation Dr Combe ainsi que l'UAPE. L'objectif est de créer un véritable ensemble scolaire favorisant les échanges entre les différentes structures, tout en respectant les besoins propres à chacune.

Sur le plan architectural, le projet a été conçu en forme de cloître, avec une cour intérieure aménagée autour de laquelle s'organiseront les différents espaces. Cette configuration permettra de créer un lien entre le collège existant et le nouveau bâtiment. Ce dernier reprendra les codes architecturaux et les teintes du bâtiment actuel, tout en privilégiant

largement l'utilisation du bois. Les accès seront également réorganisés et, une fois les travaux terminés, l'entrée principale dans la cour intérieure se fera du côté du terrain de football, notamment pour les parents venant déposer ou rechercher leurs enfants. Depuis cette cour, différents accès permettront ensuite de rejoindre les classes et les autres espaces du bâtiment.

Concernant le calendrier, les appels d'offres et les démarches préparatoires sont prévus jusqu'au printemps 2027, avec un début des travaux envisagé durant l'été 2027. La construction principale devrait se dérouler d'août 2027 à avril 2029, pour une mise en service à la rentrée scolaire d'août 2029. Il a toutefois été précisé que ce calendrier représente le scénario le plus favorable. Le principal risque de retard réside dans d'éventuelles oppositions au projet, qui pourraient repousser le début des travaux et, par conséquent, la date de mise en service.

La question de la répartition des coûts entre la Commune et la Fondation Dr Combe a également été abordée. À la suite d'importantes négociations, une analyse détaillée de l'utilisation de chaque local, notamment des espaces communs, a permis de revoir la participation de chacun. La part de la Commune a ainsi été fixée à 20,6 % des coûts à répartir, mais la Municipalité a obtenu un plafonnement de sa participation à **CHF 2'550'000 TTC**, montant qui ne pourra pas être dépassé dans le cadre de l'accord présenté. Ce plafonnement constituait une condition essentielle à la poursuite du projet.

Il a également été précisé que les financements nécessaires à la réalisation du projet sont prévus. Le canton a déjà réservé un crédit de 9 millions de francs et la Fondation dispose des fonds propres nécessaires au démarrage des travaux, grâce à des financements privés.

La commission s'est également intéressée à l'utilisation et à la répartition des locaux communs. Chaque espace a fait l'objet d'une analyse afin de déterminer son utilisation réelle par les différents partenaires et de limiter au maximum la participation financière de la Commune. À titre d'exemple, la salle de rythmique sera principalement utilisée par les élèves de 1P et 2P, sachant que la Commune dispose déjà d'une salle de rythmique dans le bâtiment existant ainsi que de la salle de la Rotzérane. Il a par ailleurs été confirmé que l'ensemble des locaux mutualisés pourra être utilisé librement par la Commune en dehors des heures scolaires, indépendamment de la clé de répartition. Cette possibilité constitue un point essentiel pour les sociétés locales, qui pourront ainsi continuer à bénéficier de ces infrastructures pour leurs activités.

Un point important soulevé lors de la séance concerne la sécurité et les nuisances liées au chantier, puisque les élèves devront poursuivre leur scolarité à proximité des travaux pendant environ deux ans. Plusieurs mesures ont été prévues afin de limiter au maximum les perturbations. La circulation des véhicules de chantier sera déviée par le sud, du côté de la déchetterie, afin d'éviter notamment les engorgements du côté de la gare. Des cheminements sécurisés seront également prévus afin de garantir la sécurité des élèves et du personnel scolaire durant toute la durée du chantier.

Les travaux les plus bruyants, notamment ceux liés au gros œuvre, seront autant que possible planifiés durant les vacances scolaires. Des dispositions seront également prises pour limiter les nuisances visuelles et sonores dans les classes donnant directement sur le chantier, notamment par la mise en place de protections occultantes. La sécurité des élèves et le maintien du fonctionnement de l'école resteront des priorités durant toute la durée des travaux.

Enfin, il a été indiqué qu'une commission pédagogique est en cours de constitution. Celle-ci aura pour mission de coordonner les différents aspects organisationnels liés à la cohabitation des structures scolaires, notamment la gestion des classes, l'organisation des cours et des

récréations ainsi que l'utilisation des espaces communs. Cette coordination sera essentielle pour assurer le bon fonctionnement du futur établissement.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission nommée vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis N°08/2026 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la demande de crédit de construction pour la réalisation du projet scolaire DUO;

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour :

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réalisation du projet scolaire DUO en collaboration avec la Fondation Dr Combe;

2. D'octroyer à cet effet un crédit plafonné à CHF 2'550'000 TTC pour la participation communale au projet, comprenant le crédit d'étude déjà accordé ;

3. De financer ce montant par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité, par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché le moment venu ;

4. D'autoriser le prélèvement d'un montant de CHF 1'600'000 sur le fonds de préfinancement constitué pour le projet DUO.

[redacted]

SCHIAVONE Linda